

## RÉUNION D'ÉCHANGES SUR LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

**Mardi 23 novembre, de 14h à 16h30, en webinaire**

Afin d'encourager les collectivités et les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, la loi du 31 juillet 2014 a instauré **l'obligation d'adopter un SPASER** (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, [article L2113-3](#) du Code des marchés publics). **Sont concernés au premier rang par cette obligation tous les acteurs soumis au Code des marchés publics dont le montant annuel des achats est supérieur à 100 M€ HT.** Ce seuil fait actuellement l'objet de débats qui pourraient l'abaisser de façon significative, élargissant par là même le nombre d'acheteurs concernés en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SPASER présente de nombreux avantages. Il permet de :

- **Structurer une politique d'achat durable** au sein de l'organisation concernée ;
- **Faire connaître et promouvoir l'engagement de la collectivité ou de la structure**, et montrer son caractère exemplaire et vertueux en matière de commande publique, par l'intégration de clauses ou critères de développement durable dans les achats ;
- **Mettre en place des moyens concrets pour intégrer le développement durable dans les achats**, mais aussi assurer un suivi des marchés, définir des objectifs et dresser régulièrement des bilans ;
- **Établir un dialogue régulier en amont des marchés, avec les fournisseurs**, et un accompagnement à l'aval, avec les utilisateurs.

Bien que réglementaire pour certains, le SPASER peut aussi être une source libre d'inspiration pour les collectivités et les acheteurs non formellement concernés, qui souhaiteraient mettre en œuvre de façon volontaire une démarche structurée d'achats durables (ou préparer la prochaine obligation réglementaire).

**Contact** : Lucile Drancourt - [lucile.drancourt@auvergnerhonealpes-ee.fr](mailto:lucile.drancourt@auvergnerhonealpes-ee.fr) – 06.99.83.64.27

Avec le soutien de :

## PROGRAMME

---

### **14h – 14h30 : Les SPASER en France, bilan et perspectives**

- Alexandra Lamotte, cheffe de projet Commande publique durable au Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique
- Chloé Sécher, chargée de mission au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)

*Séquence questions-réponses*

### **14h30 – 15h : Le SPASER de la Ville de Grenoble**

- Anne-Sophie Olmos, élue en charge de la Commande publique, Ville de Grenoble
- Jean-Christophe Buillon, directeur des Affaires juridiques, Ville de Grenoble

*Séquence questions-réponses*

### **15h – 15h30 : Origine, étapes et méthodes du SPASER de Grenoble Alpes Métropole**

- Hélène Dalmasso, cheffe de projet SPASER, acheteuse à la direction des affaires juridiques, Grenoble Alpes Métropole
- Véronique Monpetit, acheteuse, Grenoble Alpes Métropole

*Séquence questions-réponses*

### **15h30 – 16h : Le SPASER de la Ville de Lyon**

- Arnaud Aebischer, chef de projet SPASER, Ville de Lyon

*Séquence questions-réponses*

### **16h – 16h30 : La démarche volontaire d'achats durables de la Ville de Meylan**

- Dominique Pernot, élue déléguée à l'Évaluation des politiques publiques, aux Marchés publics et au Budget participatif, Ville de Meylan

*Séquence questions-réponses*